

<https://www.aefinfo.fr/depeche/708666>

Alexandra Caccivio

7 min read

La DSDEN de Saône-et-Loire propose aux AESH de valider un diplôme d'animateur pour les fidéliser

Réduire la précarité des AESH en leur donnant les moyens d'exercer une activité professionnelle complémentaire : c'est l'un des objectifs de l'expérimentation conduite par la DSDEN de Saône-et-Loire et le Grand Chalon. Les deux partenaires financent une formation pour valider un CPJEP qui permettra aux huit AESH d'exercer dans l'animation. L'expérimentation permet à la collectivité de répondre aux attentes des familles qui, souvent, ne peuvent pas bénéficier d'un accueil inconditionnel à l'école – faute de personnel formé pour les temps périscolaires dont la cantine – et en centre de loisirs.



Pour cette première expérimentation, huit AESH sont inscrites dans la formation, assurée à Chalon-sur-Saône par Formapi qui cherche à dupliquer l'opération à Nevers. AEFInfo - © Alexandra Caccivio

À Chalon-sur-Saône, huit AESH préparent depuis septembre 2023, sur 11 mois, un certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (CPJEPS) qui leur permettra de compléter leur temps de travail dans l'animation – que ce soit dans l'accueil périscolaire, en centre de loisirs ou en centre de séjour avec hébergement.

La formation, proposée par le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports à la DSDEN, leur est dispensée gratuitement. C'est le Grand Chalon, dans le cadre du contrat de ville, qui la finance à hauteur de 34 000 euros, avec le soutien de l'Éducation nationale (3 000 euros). Cette enveloppe (37 000 euros) permet de financer la formation (280 heures) délivrée par Formapi. Les stagiaires, en revanche, ne sont pas rémunérés pour le temps passé en formation.

"Une première en France"

Le dispositif, innovant, constitue "une première en France", souligne Jean-François Letoret, président de Formapi Chalon. La DSDEN et Formapi, qui ont cherché ensemble les moyens de le financer, souhaitent le répliquer. Dans la Nièvre, "on a plutôt bien avancé [...] avec le département et Nevers Agglomération" qui pourraient le financer, indique Pierre-Olivier Laveau, président de Formapi à Nevers, contacté par AEF info mercredi 6 mars 2024.



Alain Jay, conseiller d'éducation populaire et de jeunesse à la DSDEN de Saône-et-Loire, est à l'initiative du projet destiné, au départ, à soutenir l'activité des centres des loisirs confrontés à une pénurie de main d'œuvre formée.

| *AEFinfo*

La formation des AESH poursuit plusieurs objectifs. Le premier d'entre eux : réduire les tensions sur les emplois de l'animation. "Les centres de loisirs ont du mal à recruter des animateurs formés et diplômés", explique Alain Jay, conseiller d'éducation populaire et de jeunesse, lors d'un point presse organisé à Chalon-sur-Saône dans le centre de formation, le 6 mars. Il n'est pas rare, en Saône-et-Loire, que les centres de loisirs soient ainsi contraints de réduire leur durée d'ouverture pendant les vacances.

Réduire la précarité et améliorer l'attractivité du métier

Le deuxième objectif : réduire la précarité des AESH (qui, employés par le rectorat à temps partiel, gagnent entre 850 et 1 000 euros par mois). En leur donnant les moyens d'exercer une activité professionnelle qui soit complémentaire, le rectorat espère contribuer à les fidéliser, alors que le taux de turnover est élevé dans cette profession.

Le troisième objectif : "améliorer l'attractivité du métier", avance Sébastien Martin, président du Grand Chalon. "C'est une autre façon d'être avec les enfants, en dehors du cadre rigide de l'école, qui est intéressant", témoigne Daria, une des AESH en formation. "On peut se permettre d'autres choses", confirme sa voisine. La posture, de fait, est très différente. Les AESH sont "en accompagnement d'un ou de deux élèves sans avoir la maîtrise pédagogique" ; les animateurs, à l'inverse, "sont à la tête d'un groupe de 8 à 12 enfants pour l'animer", dit Jean-François Letoret.

"L'école inclusive a beaucoup de limites" (J-François Letoret)



Amelle Deschamps, adjointe au maire de Chalon en charge des affaires scolaires, voit dans ce dispositif un moyen d'accueillir les enfants handicapés avec des moyens humains, des moyens de qualité, que ce soit sur les temps périscolaires ou sur le temps des vacances (en centre de loisirs).

| *AEFinfo*

Le quatrième objectif : faire bénéficier les centres de loisirs et les accueils périscolaires de l'expertise des AESH et ainsi assurer l'accueil inconditionnel de l'enfant. "C'est aujourd'hui difficile de répondre parce qu'il faut en face des moyens humains, des moyens de qualité", explique Amelle Deschamps, adjointe au maire de Chalon en charge des affaires scolaires, qui précise que 400 enfants handicapés sont scolarisés dans l'agglomération avec l'accompagnement de 190 AESH. "L'école inclusive a beaucoup de limites, relève également Jean-François Letoret. Elle se heurte à plein de questions pratico-pratiques. Est-ce que les w.-c. sont assez grands pour permettre d'y entrer à deux par exemple ? L'accueil à la cantine fait partie des limites parce que beaucoup d'enfants ne peuvent pas y être accueillis. Si l'école doit être inclusive, il faut qu'elle le soit jusqu'au bout."

La formation est organisée tous les mercredis, sauf pendant les vacances scolaires, où les huit AESH travaillent dans un des centres de loisirs du Grand Chalon qui s'est engagé, en début de formation, à les accueillir pour les périodes de stage obligatoires (pendant lesquelles les AESH seront rémunérées comme les autres recrues titulaires d'un Bafa). Elle a démarré en septembre et s'achèvera le 19 juillet.

Trouver d'autres canaux pour communiquer sur la formation auprès des AESH

Cette formation est distincte des autres formations CPJEPS où les personnes s'inscrivent individuellement. "On privilégie l'existence d'un groupe pour le faire monter en compétence, explique Christian Pouthier, vice-président de Formapi et IEN honoraire. C'est le parcours qui est important. Ce n'est pas le diplôme qui est dominant."

Alain Jay, conseiller d'éducation populaire et de jeunesse à la DSDEN de Saône-et-Loire, qui est à l'origine du projet, aimerait le pérenniser. "Lorsque nous avons sondé les AESH pour savoir si notre idée correspondait à un besoin, nous avons reçu 80 réponses positives", dit-il. Pour autant, alors que la formation pouvait accueillir 10 personnes, deux places n'ont pas été pourvues. "Un an de formation, c'est prenant, ça peut décourager",

dit Alain Jay. Mais, surtout, "nous n'avons sans doute pas trouvé les bons moyens pour communiquer. Nous avons adressé l'information par mail, c'est tout", alors que "beaucoup d'AESH ne consultent pas leurs mails pros".

Generated with Reader Mode